

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2024-5383						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de nommer une membre indépendante au sein du Comité Fonds d'économie sociale (Comité Fonds d'entrepreneuriat collectif)							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> SG-3045-02 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-10-16 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-11-05								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" data-bbox="71 653 1552 720"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-07-13</td> <td>CM-20220713-647</td> <td>NOMINATIONS - COMITÉ FONDS D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil        APPUYÉ PAR : Christine Poirier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de nommer Mmes Jeanne Bugnon, Louise Hodder, Nicole Martin et Anne Rivard, ainsi que MM. Didier Fleury, François Hembert et Vincent Robidas pour agir à titre de membres indépendants au sein du Comité Fonds d'économie sociale de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;</p> <p>de nommer M. Didier Fleury pour agir à titre de président de ce Comité, et ce, pour un mandat d'un an, renouvelable.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-3237)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-07-13	CM-20220713-647	NOMINATIONS - COMITÉ FONDS D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2022-07-13	CM-20220713-647	NOMINATIONS - COMITÉ FONDS D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>ATTENDU QUE le Comité Fonds d'économie sociale (Comité Fonds d'entrepreneuriat collectif) (le «Comité») est composé de 5 à 7 membres. Les membres choisis doivent avoir une connaissance des enjeux du milieu de l'économie sociale lavalloise et/ou une expertise ou une expérience notamment en financement d'entreprises, en entreprises d'économie sociale, OBNL ou coopératives, en mentorat ou accompagnement d'entrepreneurs ou en gouvernance;</p> <p>ATTENDU QU'un poste de membre indépendant est devenu vacant en mai 2024 en raison du souhait d'une membre indépendante du Comité de ne pas solliciter un renouvellement de son mandat à l'échéance de son terme;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval, le Secrétariat de la gouvernance a procédé un appel de candidatures pour le recrutement d'un membre indépendant et a formé un comité des candidatures;</p> <p>ATTENDU QU'à l'issue de l'entrevue, le comité des candidatures recommande unanimement de nommer Mme Marie-Anne Perreault pour agir à titre de membre indépendante au sein du Comité, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.</p>								
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS								
<b>REMARQUE(S)</b>								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2024-5383
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil de nommer Mme Marie-Anne Perreault pour agir à titre de membre indépendante au sein du Comité Fonds d'économie sociale (Comité Fonds d'entrepreneuriat collectif), et ce, pour un mandat de deux ans, renouvelable.		